Samedi 20 octobre 2012

DISCOURS POUR LE CONGRES DES MAIRES

Monsieur le Président,
Chers collègues élus,
Chers amis,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir aujourd'hui sur **le territoire fléchois** pour ce 64ème congrès de notre association des maires et adjoints de la Sarthe.

Pour ceux qui le découvriraient ou le redécouvriraient aujourd'hui, je voudrais en dire quelques mots. Le pays fléchois, c'est une population de **25 000 habitants** dont 17000 à La Flèche même. C'est un des premiers pôles touristiques de la Sarthe. Nous avons la chance d'avoir des « locomotives » attractives : le zoo bien sûr avec 250 000 visiteurs par an, le Prytanée national militaire, le pays d'art et d'histoire de la Vallée du Loir mais aussi le festival des Affranchis en juillet ou la Folle Journée en Région fin janvier. Notre territoire possède aussi des atouts économiques considérables avec **un bassin de chalandise de 80 000 habitants** et un tissu économique varié. Nous disposons de **dix zones d'activités en pays fléchois** et de nombreuses PME pour un total de 7500 emplois. Parmi elles, figurent des noms que vous avez sans doute déjà entendus comme celui de l'imprimerie Brodard et Taupin qui édite régulièrement des best-sellers, d'Ardagh group, ex IMP, un leader dans la fabrication de boites de conserve …

Pour beaucoup d'entre nous ce rendez-vous constitue un temps fort de notre réflexion et de nos échanges. Que l'on dirige une ville de près de 17 000 habitants, de 13 000 habitants ou de quelques centaines, nous sommes toutes et tous confrontés, à plus ou moins grande échelle, à des problématiques identiques.

La thématique choisie cette année, sur les finances locales, est au cœur d'une actualité importante pour chacun d'entre nous. Les décisions qui seront prises au niveau gouvernemental et par la loi de finances dans les mois qui viennent, conditionneront pour partie nos orientations locales et notre capacité d'action dans nos communes et communautés de communes respectives pour les années qui viennent.

Pour l'Etat ramener le déficit public à un niveau convenable est aujourd'hui une obligation incontournable. Cependant, en période difficile, soutenir l'activité économique et l'emploi demeure une priorité. Nous le savons tous ici, en assumant 70% des investissements publics dans le secteur du BTP, nos collectivités locales jouent le rôle d'amortisseur de la crise. **Aussi, bien qu'elles soient appelées à participer à l'effort de redressement national, le gouvernement devrait reconduire les crédits qui leur sont alloués pour l'année 2013** malgré la baisse prévue initialement par Bercy.

Le changement annoncé des rythmes scolaires ouvre un autre chantier important pour nos collectivités. Vous le savez, le retour de la semaine à quatre jours et demi, ce sera dès la rentrée prochaine ! **Pour autant, le ministre l'a clairement annoncé, il n'y aura pas d'élèves hors de la classe avant 16h30.** Les modalités d'application de ce projet ont d'ailleurs fait l'objet de concertation et de négociation cette semaine encore avec les associations d'élus comme avec tous les partenaires de l'école depuis quelques mois.

Dans la ligne des Etats Généraux de la démocratie territoriale lancés par le Sénat et à quelques semaines du débat préalable sur l'acte III de la décentralisation, il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, de nous poser les bonnes questions et de tenter de trouver des pistes de travail et des solutions : tous ensemble, au-delà de nos différences d'opinion et de notre diversité. **Il s'agit de clarifier les compétences des collectivités.**

La décentralisation territoriale a été une des grandes réformes de François Mitterrand, je crois que nous pouvons tous être d'accord sur cette appréciation. Elle s'est faite en deux temps : **d'abord les lois Deferre** de 1982, qui ont donné des compétences et des ressources financières propres aux collectivités. Elles ont été le fondement de l'autonomie des Départements et des Régions, et ont assuré un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire ; p**uis, l'acte II de la décentralisation mené par Pierre Joxe et Jean-Pierre Chevènement,** a renforcé et simplifié la coopération

intercommunale en donnant les moyens aux communes de se regrouper. Il a ainsi ouvert la voie à la mise en œuvre de projets en commun et à la mutualisation des moyens.

Aujourd'hui la réalité de nos territoires a évolué ; la situation économique aussi et les contraintes financières pèsent lourd. Il est donc utile de réfléchir à notre organisation et, entre autres, à la désignation d'un chef de file unique par projet ou par domaine d'intervention. **L'Etat et la Région** sont, par vocation, appelés à gérer les **questions régaliennes et la politique contractuelle**. Le pouvoir économique des Régions sera sans doute amené à s'accroître. **Le Département** est l'échelon le plus pertinent pour tout ce qui relève de la solidarité et de la proximité. **Au bloc communal**, communes et EPCI, revient tout le travail sur le développement local dans les territoires. Cela n'exclut pas le fait que les maires ont tout leur rôle à jouer en matière de tranquillité publique et de cohésion sociale.

Je ne vous l'apprends pas, il y a beaucoup à faire en la matière, en mutualisant un grand nombre de services : le processus est en route pour la voirie par exemple ou encore la collecte et le tri des déchets … **La mise en place et la formidable croissance de la coopération intercommunale a été un moment exceptionnel pour nous tous élus,** un temps fort de rencontre, de formation et d'échange. Cette ouverture mérite d'être approfondie.

Nous aurons l'occasion de nous revoir en début d'année soit au sein de l'association soit ailleurs afin d'affiner la préparation de la loi prévue pour le printemps prochain.

Notre rendez-vous d'aujourd'hui, va contribuer je l'espère à nous éclairer les uns et les autres sur tous ces sujets et les débats qui vont en découler devraient contribuer à faire émerger un certain nombre de positions communes. Je constate, comme vous sans doute, que nos concitoyens sont mobiles et fréquentent différents territoires au gré de leur vie professionnelle ou personnelle. C'est donc tous ensemble que nous devons réfléchir aux solutions à apporter en termes de financements croisés, ou à l'avenir de la coopération départementale. **Des évolutions qui doivent se faire dans la concertation et sur la base du volontariat.**

Dans cette période financière difficile, nous devons mettre nos forces en commun, dans le respect de l'identité et de l'autonomie de chacun, pour offrir le meilleur aux populations et aux territoires dont nous avons la responsabilité. **Pour cela, nous avons trois défis majeurs à relever : celui du développement économique, celui de la santé publique et celui de l'aménagement du territoire.**

Encore une fois, je suis heureux de vous voir toutes et tous réunis ici, dans ce complexe sportif de La Monnerie et de vous accueillir à La Flèche, dont vous découvrirez un peu, je l'espère toute la richesse et la douceur, au coeur d'un territoire auquel je suis profondément attaché.

Je suis même sûr qu'après l'excellent repas que nous partagerons ensemble, vous aurez envie de revenir autour d'une bonne table locale. Mais pour le moment, place au travail, à la réflexion et à la discussion.

Excellente journée à toutes et à tous.